



2025-12-10

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de décembre tenue ce **mercredi 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025 à 9 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Rapport de la rencontre tenue le 12 novembre 2025 conformément à la résolution numéro CA-2025-10-280 - Ratification (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**

**5.1 Ressources financières**

- 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
- 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour les mois d'octobre et de novembre 2025 (décision)
- 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
- 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
- 5.1.5 Dépôt du rapport trimestriel en date du 30 septembre 2025 (décision)
- 5.1.6 Approbation des jetons de présence et des frais de déplacement – Période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2025 pour les élus (décision)



## Municipalité régionale de comté de Papineau Comité administratif

- 5.1.7 Approbation des jetons de présence et des frais de déplacement – Période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2025 pour les non-élus (décision)
- 5.1.8 Approbation des frais de déplacement – Comité administratif – Règlement numéro 166-2019 – Période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2025 (décision)
- 5.1.9 Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications (PG Solutions) pour l'année 2026 (décision)
- 5.1.10 Renouvellement du contrat d'assurance des municipalités – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Autorisation (recommandation)
- 5.1.11 Renouvellement du contrat d'entretien et de la garantie prolongée – Équipement de téléphonie – SSP Télécom – Autorisation (décision)
- 5.1.12 Renouvellement du contrat « Diffusion des matrices graphiques 2026 » - Groupe Azimut – Autorisation (recommandation)
- 5.1.13 Résultat de l'appel d'offres AP-2025-10-004 – Réalisation des états financiers 2025-2026 – Recommandation du comité d'analyse (recommandation)

### 5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Dépôt de la banque de temps des employés en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 (information)
- 5.2.2 Ententes particulières à conclure avec certains employés – Transfert en raison de congés ou de situation exceptionnelle (décision)
- 5.2.3 Assurances collectives – Proposition de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (décision)
- 5.2.4 Appel de candidatures – Poste de coordonnateur adjoint à la formation et au maintien des compétences – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.5 Révision de la description du poste de coordonnateur en sécurité publique – Recommandation de la direction (recommandation)
- 5.2.6 Contrat de services professionnels – Poste de directrice du Service de développement par intérim – Proposition de prolongation (décision)
- 5.2.7 Poste de conseiller(ère) aux entreprises et à l'accueil – Remplacement d'un congé maternité – Lancement d'un appel de candidatures (décision)

### 5.3 Ressources matérielles

### 5.4 Évaluation foncière

## 6. Gestion stratégique

### 6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Bilan sur les priorités 2025 du Comité administratif et identification des priorités 2026 (discussions)
- 6.1.2 Mutualisation des municipalités locales – Mandat à la Commission de développement économique (discussions)

### 6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Lancement d'un appel de candidatures – Poste contractuel d'agent de développement en habitation (décision)



- 6.2.2 Lancement d'un appel de candidatures – Poste contractuel d'agent de développement social et de communication – Table de développement social Papineau (décision)

**6.3 Développement économique**

- 6.3.1 Programme Emploi Canada Été 2026 – Dépôt d'une demande d'aide financière (décision)
- 6.3.2 Entente de collaboration avec l'École des entrepreneurs du Québec 2025-2026 – Autorisation (décision)
- 6.3.3 Organisation de la Mijoteuse – Évènement annuel de l'Agro Lab Petite Nation (décision)

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

- 6.4.1 Programme de développement touristique de l'Outaouais 2025-2027 – Dépôt du projet « Aménagement d'un belvédère panoramique accessible à tous au Parc régional de la forêt Bowman » (décision)
- 6.4.2 Lancement d'un appel d'offres public pour l'enfouissement des déchets ultimes de la MRC de Papineau (recommandation)

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

- 6.5.1 Achat de casques pour les moniteurs - Service de formation des pompiers – Autorisation (décision)
- 6.5.2 Achat d'équipements de sécurité pour le nouvel inspecteur en prévention incendie – Application de la réglementation – Autorisation (décision)

**6.6 Transport**

**7. Correspondance**

- 7.1 Projet pilote en sylvo-acériculture pour le secteur La Loutre dans le cadre d'une APUD – Échanges avec l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) (discussions)

**8. Diverses demandes d'appui**

**9. Calendrier des rencontres**

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres de décembre 2025 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil de la MRC prévue le 17 décembre 2025 (information)

**10. Sujets divers**

- 10.1 Dossier RH-2025-08-013 – État de situation et suivis (décision)
- 10.2 Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenue les 3 et 4 décembre 2025 – Suivis (discussions)
- 10.3 Circuit cyclable « Route verte » - Démarche auprès de la cour des petites créances (information)

**11. Période de questions et propos des membres**

**12. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA-2025-12-287



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel  
et résolu unanimement

QUE :  
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2025-12-288**

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux  
et résolu unanimement

QUE :  
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. RAPPORT DE LA RENCONTRE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2025  
CONFORMÉMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CA-2025-10-280 -  
RATIFICATION**

**CA-2025-12-289**

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-10-280, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 octobre 2025, relative à la délégation de pouvoirs concernant les décisions liées aux ressources financières et humaines conformément au règlement numéro 065-2004;

ATTENDU le rapport de la rencontre tenue le 12 novembre 2025, conformément à la résolution numéro CA-2025-10-280, lequel est déposé au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

QUE :  
Les membres du Comité administratif prennent acte et ratifient les décisions prises lors de la rencontre tenue le 12 novembre 2025 conformément à la résolution numéro CA-2025-10-280, lesquelles sont consignés dans le rapport déposé dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

**5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**5.1 Ressources financières**

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES  
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

**CA-2025-12-290**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement



QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David      Divers déplacements au 30 novembre 2025      546.72 \$

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2025**

**CA-2025-12-291**

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'octobre et de novembre 2025 soit les chèques numéros 25112 à 25141 totalisant un montant de 267 405.18 \$, les prélèvements numéros 5741 à 5901 totalisant un montant de 423 384.92 \$ ainsi que les salaires pour les mois d'octobre et novembre 2025, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	4 octobre 2025	29 299.26 \$
Salaires au	11 octobre 2025	22 736.24 \$
Salaires au	18 octobre 2025	25 236.72 \$
Salaires au	25 octobre 2025	25 758.35 \$
Salaires des élus–octobre 2025		24 007.19 \$
Salaires au	novembre 2025	27 175.53 \$
Salaires au	8 novembre 2025	23 868.08 \$
Salaires au	15 novembre 2025	25 743.13 \$
Salaires au	22 novembre 2025	26 840.76 \$
Salaires au	29 novembre 2025	26 858.39 \$
Salaires des élus–novembre 2025		24 398.06 \$
<b>Total des salaires</b>		<b>281 921.71 \$</b>
Comptes fournisseurs (chèques)		267 405.18 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		423 384.92 \$
<b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b>		<b>690 790.10 \$</b>

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉSOLUTION – RATIFICATION**

**CA-2025-12-292**

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;



**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Comité administratif**

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
ESRI CANADA	02-65903-490	157.54	RENOUVELLEMENT 2025-11-10 AU 2026-11-09
MIXMIDIA	02-22000-527	26.15	BADGE D'ÉPAULE VERSION JAUNE ET OR X50
MIXMIDIA	02-22000-527	486.97	VÊTEMENTS – SERVICE PRÉVENTION

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC en fonction des postes budgétaires indiquées préalablement;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION**

**CA-2025-12-293**

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	46.17	CHAT DE BLOC CONFÉRENCE JOURN. X3
L.D.GUINDON	02-13000-610	22.40	CRÈME À CAFÉ ET 18L EAU
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	151.25	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_GRIEFS-APPLICATION CC ET AUG. SALARIALE
DOUGLAS GARAGE-REMORQUAGE	02-23000-650	925.00	CHAT VOITURE PRATIQUE POMPIER_GR 2-22
L.D. GUINDON	02-13000-610	19.59	CHAT LAIT 2% ET EAU 18L

**Municipalité régionale de comté de Papineau**  
**Comité administratif**



GINETTE TURPIN	02-13000-413	400	HONORAIRES GINETTE TURPIN-COMPTABILITÉ
L.D. GUINDON	02-13000-610	29.27	LAIT ET CRÈME À CAFÉ_18L EAU
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	4109.50	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES ÉQUITÉ SALARIALES-DÉCISION
DEVEAU DUFOUR MOTTET	02-12001-412	110.00	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_GRIEFS - APPLICATION CONVENTION- AUG. SALARIALE
MARIO CHARRON, TRAPPEUR	02-45400-453	334.00	CAPTURE DE CASTOR
PROSON	02-65903-414	1494.95	ACCEESOIRES- QUINCAILLERIE ET MAIN D'OEUVRE_SALLE MACMILLAN
FQM	02-11000-494	509.71	ADHÉSION A LA FQM 2026
SIBEC	02-13000-522	290.30	ARTICLES D'ENTRETIEN
L.D. GUINDON	02-13000-610	29.27	LAIT, CRÈME ET EAU
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	55-16118-004 02-13000-681	68.53	FOURNITURES DE BUREAU
ALARME GS INC.	02-13000-522	699.00	INSPECTION ALARME INCENDIE_SELON CONTRAT
MIXMIDIA	02-11000-493	202.86	PLAQUES AVEC NOM_TABLE DU CONSEIL

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### **5.1.5 DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

**CA-2025-12-294**

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2025 soumise au Comité administratif par la greffière-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.6 APPROBATION DES JETONS DE PRÉSENCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2025 POUR LES ÉLUS**

**CA-2025-12-295**

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2025, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2025, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.7 APPROBATION DES JETONS DE PRÉSENCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2025 POUR LES NON-ÉLUS**

**CA-2025-12-296**

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations pour les membres non-élus prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2025, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres de comité et les représentants de la MRC pour assister à une réunion, durant la période 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2025, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément aux décisions antérieures;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.



**5.1.8 APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – COMITÉ ADMINISTRATIF – RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019 – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2025**

**CA-2025-12-297**

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont et résolu unanimement

QUE :

Les frais de déplacement des membres du Comité administratif pour assister aux séances respectives dudit Comité, en référence à la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2025, soient remboursés tels que décrits au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 2 du règlement 166-2019.

Adoptée.

**5.1.9 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (PG SOLUTIONS) POUR L'ANNÉE 2026**

**CA-2025-12-298**

ATTENDU la proposition de la firme PG Solutions relative au contrat d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels d'exploitation de la MRC de Papineau, au montant de 8 235 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU la dépense associée à cette proposition est prévue au budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels d'exploitation avec la firme PG Solutions pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et autorise la dépense associée audit contrat, au montant de 8 235 \$, excluant les taxes applicables, laquelle sera payée en un seul versement;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 414;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à payer ladite dépense et à signer la confirmation du contrat d'entretien et de soutien dudit logiciel pour l'année 2026.

Adoptée.

**5.1.10 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – AUTORISATION**

**CA-2025-12-299**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que la MRC de Papineau est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et que le renouvellement de sa police d'assurance vient à échéance le 31 janvier 2026;

ATTENDU la facture reçue pour ledit renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ, représentant un montant de 43 674 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est prévue au budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC le renouvellement de la police d'assurance de la MRC avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), représentant un montant de 43 674 \$, excluant les taxes applicables, et ce, pour la période du 31 janvier 2026 au 30 janvier 2027;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 420;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 17 décembre 2025 pour considération;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.11 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE LA GARANTIE PROLONGÉE – ÉQUIPEMENT DE TÉLÉPHONIE – SSP TÉLÉCOM – AUTORISATION**

**CA-2025-12-300**

ATTENDU que le contrat d'entretien et la garantie prolongée de l'équipement de téléphonie avec SSP Telecom se termine le 31 décembre 2025;

ATTENDU qu'afin d'assurer la performance des commutateurs et leur entretien, il y a lieu de renouveler les licences;

ATTENDU la proposition de l'entreprise « SSP Télécom inc. » visant l'entretien et la garantie prolongée de l'équipement de téléphonie de la MRC, représentant un montant de 21 212.35 \$, excluant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026;

ATTENDU que la dépense associée au dit contrat est prévue au budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie le contrat d'entretien relatif au renouvellement des licences de l'équipement de téléphonie de la MRC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 à l'entreprise « SSP Télécom inc. », au montant 21 212.35 \$,



excluant les taxes applicables, et ce, conformément à la proposition déposée dans le cadre de la présente séance;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 au poste budgétaire numéro 02 62400 520;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.1.12 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « DIFFUSION DES MATRICES GRAPHIQUES 2026 » - GROUPE AZIMUT – AUTORISATION**

**CA-2025-12-301**

ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut a déposé une offre de services pour la diffusion des matrices graphiques numérisées de la MRC de Papineau sur Internet et en intranet le 1<sup>er</sup> décembre 2025;

ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut diffuse depuis plusieurs années les informations relatives aux matrices graphiques numérisées des municipalités de la MRC de Papineau;

ATTENDU que plusieurs municipalités dépendent du service intranet pour la consultation de leurs matrices graphiques;

ATTENDU que la diffusion des matrices graphiques numérisées sur Internet permet aux professionnels du territoire et de l'extérieur ainsi qu'à la population de consulter les informations illustrées sur lesdites matrices;

ATTENDU que l'outil du Groupe de géomatique Azimut est convivial (utilisation) et ne nécessite pas d'achat de logiciel par les municipalités;

ATTENDU que l'outil du Groupe de géomatique Azimut permet de créer une fiche comprenant les détails publics du rôle d'évaluation et un croquis de la propriété à l'échelle désirée, et ce, sur une seule page;

ATTENDU que les coûts pour l'hébergement des matrices graphiques numérisées (serveur) ainsi que l'utilisation du logiciel de diffusion « GOnet 6 » sont inclus dans la proposition;

ATTENDU que l'outil de diffusion du Groupe de géomatique Azimut offre des avantages considérables pour le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Papineau en ce qui a trait à la diffusion des cartes produites par ce dernier;

ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut a déposé une offre de services au montant de 27 909 \$, excluant les taxes applicables, pour la diffusion et la mise à jour de la matrice graphique;

ATTENDU le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle, et plus spécifiquement, l'article 12.2 en référence à la valeur du contrat à octroyer;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale concernant l'octroi du contrat de services, notamment en relation avec la valeur du contrat et la notion de fournisseur unique ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'accepter la proposition du Groupe de géomatique Azimut pour la diffusion des matrices graphiques numérisées sur Internet et en intranet au montant de 27 909 \$, excluant les taxes applicables, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, conformément au règlement numéro 174-2020 et à la recommandation émise par la direction générale;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 17 décembre prochain pour considération.

Adoptée.

**5.1.13 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES AP-2025-10-004 – RÉALISATION DES ÉTATS FINANCIERS 2025-2026 – RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE**

**CA-2025-12-302**

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-10-262, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 octobre 2025, autorisant la direction générale à lancer un appel d'offres en lien avec la réalisation des états financiers de la MRC de Papineau;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2020-09-157);

ATTENDU que la direction générale de la MRC a procédé au lancement de l'appel d'offres sur invitation en acheminant la documentation à quatre fournisseurs de services professionnels œuvrant dans le domaine;

ATTENDU qu'en date du 21 novembre à 11h05, la MRC de Papineau a procédé à l'ouverture de deux soumissions, conformément aux documents d'appel d'offres et ses addendas, lesquelles ont été jugées conformes;

ATTENDU la résolution numéro 2025-11-259, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 26 novembre 2025, laquelle mandate le Comité administratif pour octroyer le contrat de services professionnels dans le cadre de l'appel d'offres AP-2025-10-004;

ATTENDU que le comité de sélection recommande au Comité administratif la soumission de la firme Marcil Lavallée, au montant de 78 300 \$, excluant les taxes applicables, puisqu'elle a obtenu le meilleur pointage (pointage : 17.24);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation du comité de sélection et octroie un contrat de services professionnels pour la réalisation des états financiers de la MRC en référence aux années 2025 et 2026 à la firme Marcil Lavallée, au montant de 78 300 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :



Les documents d'appel d'offres sur invitation numéro AP-2025-10-004, la soumission de la firme Marcil Lavallée ainsi que la présente résolution forment le contrat liant les parties;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2026 et 2027 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 13000 413;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

## 5.2 Ressources humaines

### 5.2.1 DÉPÔT DE LA BANQUE DE TEMPS DES EMPLOYÉS EN DATE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2025

La banque de temps des employés en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 est déposée dans le cadre de la présente séance à titre d'information.

### 5.2.2 ENTENTES PARTICULIÈRES À CONCLURE AVEC CERTAINS EMPLOYÉS – TRANSFERT EN RAISON DE CONGÉS OU DE SITUATION EXCEPTIONNELLE

**CA-2025-12-303**

ATTENDU que certains employés de la MRC ont cumulé plusieurs heures au sein des banques de temps quant à leurs vacances et leur temps supplémentaire, notamment;

ATTENDU que des employés de la MRC ont plus de trente-cinq (35) heures de vacances ou de temps supplémentaire en raison de circonstances exceptionnelles;

ATTENDU les modalités prévues aux normes du travail, à la Convention collective de la MRC ainsi que la Politique en gestion des ressources humaines pour les cadres et les responsables de service de la MRC en ce qui a trait, notamment aux vacances et au temps supplémentaire;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la direction générale afin de convenir d'une entente avec les employés concernés par ces situations particulières et autorise la directrice générale à établir les modalités convenues avec lesdits employés;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**5.2.3 ASSURANCES COLLECTIVES – PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

**CA-2025-12-304**

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-05-136, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 mai 2022, laquelle autorise la MRC à adhérer, au bénéfice de ses fonctionnaires et employés, au Programme d'assurances collectives de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU l'avis de la FQM concernant la proposition des primes d'assurances pour l'année 2026 soumise en date du 24 octobre 2025, laquelle représente une diminution de 3.5 % selon l'interprétation du tableau sommaire déposé par l'assureur ;

ATTENDU que les membres du comité de direction ont pris note des nouvelles primes déposées par l'assureur ;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif prenne acte de la proposition des primes d'assurances pour l'année 2026 soumise en date du 24 octobre 2025, laquelle représente une diminution de 3.5 %;

QUE :

L'investissement de la MRC soit et est autorisé et financé à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC;

QUE :

La présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.2.4 APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE COORDONNATEUR ADJOINT À LA FORMATION ET AU MAINTIEN DES COMPÉTENCES – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Le sujet sera inscrit à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 17 décembre prochain.

**5.2.5 RÉVISION DE LA DESCRIPTION DU POSTE DE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 14 janvier 2026.

**5.2.6 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT PAR INTÉRIM – PROPOSITION DE PROLONGATION**



**CA-2025-12-305**

- ATTENDU l'avis d'absence de la directrice du Service de développement du territoire reçu le 14 avril 2025 pour une période de trois semaines;
- ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par madame Anne-Marie Trudel, consultante, le 22 avril 2025 concernant le mandat de remplacement de la direction du Service de développement du territoire;
- ATTENDU l'annonce de la démission de la directrice du Service de développement du territoire en date du 29 avril 2025;
- ATTENDU qu'en raison, notamment du mandat à octroyer et sa durée, de l'expertise de madame Trudel en matière de développement local et régional et des besoins de la MRC, il est recommandé d'octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré conformément au règlement numéro 174-2020;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2025-05-159, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 mai 2025, octroyant un contrat de services à madame Anne-Marie Trudel, consultante, pour accompagner le Service de développement du territoire dans le cadre de la réalisation du plan d'action 2025;
- ATTENDU qu'en fonction des décisions budgétaires 2026 prises par le Conseil de la MRC le 26 novembre 2026, le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de directeur(trice) du Service de développement du territoire a été autorisé ;
- ATTENDU qu'un délai sera requis pour combler le poste en raison du processus de dotation du poste, et qu'à cet égard, il serait opportun de prolonger le contrat de madame Trudel jusqu'à l'entrée en fonction du candidat ou de la candidate choisi(e);

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction générale et autorise la prolongation du contrat de services conclu avec madame Anne-Marie Trudel, consultante, pour accompagner le Service de développement du territoire dans le cadre de la réalisation du plan d'action 2026, conformément aux modalités convenues, et ce, jusqu'à la conclusion du processus de dotation et l'intégration du candidat ou de la candidate choisi(e) ;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer un addenda au contrat de services professionnels avec madame Trudel selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.2.7 POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) AUX ENTREPRISES ET À L'ACCUEIL –  
REMPLEMENTATION D'UN CONGÉ MATERNITÉ – LANCEMENT D'UN  
APPEL DE CANDIDATURES**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**CA-2025-12-306**

ATTENDU la conseillère aux entreprises et à l'accueil de la MRC de Papineau embauchée le 28 juin 2021, conformément à la résolution numéro CA-2021-06-209;

ATTENDU que la conseillère aux entreprises et à l'accueil a avisé la direction générale de la MRC, le 11 août 2025, de son départ pour un congé de maternité prenant effet en janvier 2026;

ATTENDU la recommandation émise par la direction générale quant au lancement de l'appel de candidatures lié audit poste ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de conseillère aux entreprises et à l'accueil pendant le congé de maternité de l'employée, conformément à la recommandation de la direction générale et à la Convention collective de la MRC ;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire 02 13000 341 ;

QU' :

Un comité de sélection soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.3        Ressources matérielles**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**5.4        Évaluation foncière**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**6.        GESTION STRATÉGIQUE**

**6.1        Organisation de la MRC**

**6.1.1      BILAN SUR LES PRIORITÉS 2025 DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET IDENTIFICATION DES PRIORITÉS 2026**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité administratif prévue le 14 janvier 2026 afin d'établir les priorités dudit comité pour l'année 2026.



### **6.1.2 MUTUALISATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES – MANDAT À LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Monsieur François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, présente une proposition concernant la mutualisation des municipalités locales auprès des membres du Comité administratif. Ces derniers discutent de la possibilité de mandater le comité de gouvernance pour chapeauter le dossier. Le sujet sera inscrit lors d'une séance ultérieure du Conseil des maires à cet égard.

#### **6.2 Développement du milieu**

##### **6.2.1 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES – POSTE CONTRACTUEL D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN HABITATION**

**CA-2025-12-307**

- ATTENDU la signature de la convention d'aide financière 2022-003241 conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Papineau, laquelle inclut une subvention représentant un montant total de cent-quatre-vingt-dix-huit-mille-cinq-cent-soixante dollars (198 560 \$), et vise à répondre aux enjeux de logement sur le territoire de la MRC;
- ATTENDU l'avenant 2022-003241 à ladite convention, lequel rehausse le financement avec une aide financière additionnelle au montant de soixante-dix-neuf-mille-quarante dollars (79 040 \$) et vise à prolonger le projet jusqu'au 25 septembre 2027 afin de pouvoir réaliser toutes les activités prévues et répondre aux besoins en logement sur le territoire;
- ATTENDU qu'il reste un solde de deux-cent-trente-trois-mille-cinq-cent-quatre-vingt-treize dollars (233 593 \$), lequel solde n'est pas engagé en date du 10 décembre 2025;
- ATTENDU que l'objectif du projet est d'actualiser la Stratégie en habitation et son plan d'action à la suite des premières étapes de sa mise en œuvre, de l'inscrire dans le processus de révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et ce, afin de favoriser le développement de projets en logement au sein des municipalités tout en considérant les réalités propres au territoire;
- ATTENDU que la MRC amorce la révision de son Schéma d'aménagement et de développement en fonction des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et que l'obligation 4.1 concerne spécifiquement l'habitation : planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages;
- ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel de candidatures afin de combler le poste contractuel de dix-huit (18) mois pour un agent de développement en habitation;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le lancement d'un appel de candidatures pour pourvoir le poste contractuel d'agent de développement en habitation d'une durée de dix-huit (18) mois ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**QUE :**

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62008 991 ;

**QU' :**

Un comité de sélection composé d'un membre du Comité administratif et de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

**QUE :**

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

**ET QUE :**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.2.2 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES – POSTE CONTRACTUEL D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE COMMUNICATION – TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

**6.3 Développement économique**

**6.3.1 PROGRAMME EMPLOI CANADA ÉTÉ 2026 – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CA-2025-12-308**

ATTENDU que la protection des milieux humides et hydriques est un axe d'intervention important de la MRC de Papineau considérant l'adoption récente du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), conformément à la résolution numéro 2023-03-046;

ATTENDU que dans le cadre du financement octroyé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour appuyer la mise en œuvre du PRMHH, une planification budgétaire triennale des actions prévues a été adoptée par le Conseil de la MRC le 18 juin 2025 (résolution numéro 2025-06-170) et a été acceptée par l'équipe responsable du PRMHH au MELCCFP;

ATTENDU que deux des actions prévues et devant être réalisées d'ici décembre 2027 consistent à caractériser des milieux humides et à développer des outils de sensibilisation pour protéger les milieux humides;

ATTENDU qu'une part du budget alloué à la mise en œuvre du PRMHH permet l'embauche d'un stagiaire pour la période estivale;

ATTENDU que l'appui d'un stagiaire estival aiderait la coordonnatrice en environnement responsable du PRMHH à réaliser les actions prévues à la planification triennale;



- ATTENDU que le tourisme, l'environnement et le développement durable figurent parmi les priorités identifiées dans la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que la promotion touristique est l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 21 juin 2023 comme stipule la résolution numéro 2023-06-131;
- ATTENDU que 65 % des touristes viennent en Outaouais pour visiter de la famille ou des amis;
- ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent être informés de ce qui se passe sur leur territoire pour être de bons ambassadeurs;
- ATTENDU que la présence de préposés mobiles à l'information touristique sur le territoire aiderait à promouvoir les évènements à venir ainsi que les attraits de la région auprès des citoyens et des touristes
- ATTENDU que le programme Emplois Été Canada 2026 du gouvernement du Canada permet de subventionner l'embauche de ressources humaines durant la période estivale;
- ATTENDU qu'il serait possible d'embaucher deux préposés mobiles à l'information touristique en raison de 35 heures par semaine du 29 juin au 22 août 2026 et une stagiaire en biologie en raison de 35 heures par semaine du 18 mai au 21 août;
- ATTENDU que les dépenses estimées pour le projet visant l'embauche d'un stagiaire en biologie représentent un montant maximal de 12 000 \$;
- ATTENDU que les dépenses estimées pour le projet visant l'embauche de préposés mobiles à l'information touristique (2) représentent un montant maximal de 12 000 \$;
- ATTENDU qu'il serait envisageable d'obtenir jusqu'à 8 402.50 \$ en subvention pour l'embauche de ces 3 ressources, ce qui représente 50 % du salaire minimum;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2026 pour effectuer la promotion touristique du territoire grâce à l'embauche de deux étudiants et pour soutenir la coordonnatrice en environnement dans la mise en œuvre du PRMHH, laquelle représente une somme de 8 402.50 \$;

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant une somme maximale de 12 000 \$, pour le projet de préposés mobiles à l'information touristique, incluant, notamment, l'embauche des ressources, les frais de déplacement ainsi que le matériel promotionnel, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une réponse favorable dans le cadre dudit programme ainsi que la ratification de la présente décision par le Conseil de la MRC;

QUE :

Le Comité administratif autorise les dépenses, représentant une somme maximale de 12 000 \$, associées à l'embauche d'un stagiaire en biologie, incluant les frais de déplacement et l'équipement informatique requis, afin de soutenir la mise en œuvre du PRMHH:

QUE



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Lesdites dépenses liées aux préposés à l'information mobile soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau (Fonds tourisme) aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015 et 01-39007-001;

QUE

Lesdites dépenses associées au stagiaire en biologie soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC de Papineau;

ET QUE

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.2 ENTENTE DE COLLABORATION AVEC L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC 2025-2026 – AUTORISATION**

**CA-2025-12-309**

- ATTENDU que l'axe 2.2 du Plan stratégique de la MRC de Papineau 2023-2028 est de « Développer un milieu dynamique pour le développement des entreprises »;
- ATTENDU qu'une des orientations stratégiques du Plan de développement économique est de « Concentrer nos efforts sur un accompagnement soutenu des acteurs de première ligne de notre développement économique : nos entrepreneurs et nos promoteurs de projets »;
- ATTENDU que le mandat des conseillers au développement économique de la MRC de Papineau est d'accompagner les entreprises du territoire, et de connaître leurs réalités, leurs besoins ainsi que leurs enjeux ;
- ATTENDU que l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ) en Outaouais est un partenaire important de l'écosystème entrepreneurial;
- ATTENDU que l'entente proposée par l'ÉEQ a pour objet d'offrir des activités de développement des compétences entrepreneuriales en toute complémentarité avec les activités existantes de notre territoire;
- ATTENDU que l'objectif est d'arrimer les forces des parties pour soutenir et outiller la communauté entrepreneuriale;
- ATTENDU que l'entente permettra à l'ÉEQ de partager, en conformité avec la Loi 25, des données statistiques, qualitatives, quantitatives et, le cas échéant, nominatives sur les entreprises et entrepreneurs du territoire, contribuant ainsi au développement de l'intelligence territoriale;
- ATTENDU que cette entente de collaboration permettra d'offrir une meilleure visibilité des services de la MRC par la promotion du partenariat sur le site web de l'ÉEQ, leurs réseaux sociaux, et la création d'une page de destination spécifique à la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que l'entente de collaboration est financée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et ne comprend aucun engagement financier ;
- ATTENDU que l'entente de collaboration se termine le 31 mars 2026 et sera renouvelée automatiquement pour un an, à moins d'avis contraire par l'une des parties ;



Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'entente de collaboration 2025-2026 proposée par l'École des entrepreneurs du Québec afin d'offrir des activités de développement des compétences entrepreneuriales en toute complémentarité avec les activités existantes du territoire de la MRC ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

#### **6.3.3 ORGANISATION DE LA MIJOTEUSE - ÉVÈNEMENT ANNUEL DE L'AGRO LAB PETITE NATION**

**CA-2025-12-310**

- ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du Fonds Région et Ruralité (FRR) Volet 3 – Projet « Signature Innovation », pour le développement d'un laboratoire vivant visant la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature innovation »;
- ATTENDU la nécessité, dans le cadre du laboratoire vivant, de planifier des moments d'échange participatifs pour s'assurer d'une participation optimale de représentant(e)s de tous les maillons du système agroalimentaire ;
- ATTENDU que plus de 700 000 \$ ont été engagés dans des projets concrets sur le territoire et qu'il convient non seulement d'informer adéquatement les gens à ce sujet, mais aussi de favoriser l'ancre de ces projets ;
- ATTENDU la recommandation émise par le comité directeur de l'Entente FRR Volet 3 concernant la tenue d'une rencontre intitulée « La Mijoteuse » le vendredi 25 février 2026 ;
- ATTENDU que le budget d'un tel évènement incluant la location de salle, les repas, et tous les frais connexes au déroulement de l'activité est estimé à un montant maximal de 10 000 \$;
- ATTENDU que les frais associés à la tenue d'une telle journée ont été prévus au budget associé au FRR Volet 3 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement rural à organiser une journée participative de mobilisation et d'information dans le cadre de l'Agro Lab Petite Nation et autorise les dépenses associées à la tenue de cet évènement (location de salle, repas, papeterie, invitations, etc.);

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-62009-699, 55-16105-025 et 01-39005-005 et ceci pour un maximum de 10 000 \$, tel que détaillé dans le budget prévisionnel joint à la présente résolution;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale et l'agente de développement rural soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

**6.4.1 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS 2025-2027 – DÉPÔT DU PROJET « AMÉNAGEMENT D'UN BELVÉDÈRE PANORAMIQUE ACCESSIBLE À TOUS AU PARC RÉGIONAL DE LA FORêt BOWMAN »**

**CA-2025-12-311**

- ATTENDU le Programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO 2025-2027), lequel permet de soutenir financièrement et d'accompagner des entreprises touristiques telles que le Parc régional de la forêt Bowman dans leur développement et leur croissance et ce, dans une approche responsable et durable ;
- ATTENDU le plan d'aménagement et de gestion du Parc régional de la forêt Bowman, un document stratégique élaboré par la MRC de Papineau, qui définit la vision, les objectifs et les infrastructures requis pour mettre en valeur et gérer durablement son parc régional ;
- ATTENDU que l'aide financière du Programme PDTO 2025-2027 ne peut excéder 25 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 90 000 \$, que le cumulatif des aides financières gouvernementales ne peut excéder 80 % desdits coûts admissibles, et que la mise de fonds du promoteur ne peut être inférieure à 20 % desdits coûts admissibles du projet ;
- ATTENDU que le projet le plus significatif du plan d'aménagement et de gestion du Parc, celui qui augmentera le plus l'attractivité du Parc, consiste à terminer le déploiement du réseau des sentiers pédestres, tout en permettant un accès universel à au moins l'un des belvédères du Parc ;
- ATTENDU que pour être admissible, un promoteur d'un projet au PDTO 2025-2027 doit avoir une politique interne en développement durable en vigueur ;
- ATTENDU que l'échéancier est le 15 décembre 2025 pour soumettre une demande d'aide financière auprès de Tourisme Outaouais ;
- ATTENDU le projet planifié par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Papineau, tel qu'illustré à la carte et tel que décrit dans le formulaire de demande de subvention, lesquels sont joints à la présente résolution à titre de partie intégrante ;
- ATTENDU le projet en question, illustré sur la carte jointe à la présente résolution à titre d'annexe 1, laquelle fait référence à l'aménagement d'un belvédère panoramique accessible à tous (en voiture) dans le Parc régional de la forêt Bowman, ainsi qu'un nouveau tronçon d'un sentier pédestre ;
- ATTENDU le coût total de ce projet, estimé à 125 000 \$, dont la ventilation est présentée dans le tableau qui suit :



Sources du financement	Montant estimé	Sources de financement (subvention versus argent du milieu)
PDTO 25-27	31 250 \$	Subvention
PADF 2025	15 000 \$	Subvention (déjà octroyée en 2025)
Bowman	3 750 \$	Contribution de la Municipalité au PADF 2025
Fonds des TPI et/ou celui de la villégiature	21 250 \$	Subventions provenant du milieu
FRR 2022	20 000 \$	Subvention (Somme non engagée du Parc régional de la forêt Bowman)
FRR 2026	33 750 \$	Subvention
<b>TOTAL :</b>	<b>125 000 \$</b>	Contribution du milieu : <b>25 000 \$</b> (20 % de la valeur totale du projet)

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme PDTO 2025-2027 de Tourisme Outaouais, selon les termes et engagements financiers qui y sont inscrits ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

#### 6.4.2 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DE LA MRC DE PAPINEAU

**CA-2025-12-312**

ATTENDU que le contrat pour le traitement des déchets ultimes est une responsabilité de la MRC de Papineau conformément à la résolution numéro 2013-08-144;

ATTENDU que le contrat actuel conclu entre la MRC Papineau et l'entreprise Waste Management arrive à échéance le 31 décembre 2026, laquelle opère le lieu d'enfouissement technique (LET) à Lachute ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a fait appel à la firme Solinov afin de l'aider à mettre à jour son appel d'offres, conformément à la résolution numéro CA-2025-08-223;

ATTENDU que conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle, la MRC doit lancer un appel d'offres public en raison de la valeur estimée du contrat à octroyer;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC le lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat d'enfouissement des déchets ultimes de la MRC de Papineau, conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle et conditionnellement à une consultation préalable des municipalités de la MRC au début de l'année 2026;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 17 décembre 2025 pour information;

ET QUE:

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.5        Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

**6.5.1      ACHAT DE CASQUES POUR LES MONITEURS - SERVICE DE FORMATION DES POMPIERS – AUTORISATION**

**CA-2025-12-313**

ATTENDU la résolution numéro 2025-08-202, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 20 août 2025, concernant la conclusion de l'entente intermunicipale visant l'offre d'un Service régional pour la formation des pompiers;

ATTENDU que le Service a déjà acquis par le passé des casques de sécurité pour ses moniteurs pompiers ;

ATTENDU que ces casques de sécurité ont une durée de vie de dix (10) ans et devront être remplacés à la fin de l'année 2025 ;

ATTENDU que l'achat de casques de sécurité augmente le niveau de sécurité des moniteurs et des instructeurs dans le cadre des séances d'entraînement pratiques et facilite l'identification des personnes attribuées à la formation des pompiers ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur général adjoint et le coordonnateur à la sécurité publique par intérim à l'égard de ce besoin;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de casques afin d'assurer la sécurité des moniteurs et des instructeurs dans le cadre de l'offre du Service de formation des pompiers, lequel représente un montant de 2 500 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation de la MRC 2025 au poste budgétaire numéro 02 23000-629;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.5.2      ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LE NOUVEL INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIE – APPLICATION DE LA RÈGLEMENTATION – AUTORISATION**

**CA-2025-12-314**



ATTENDU la résolution numéro CA 2025-10-281, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 21 octobre 2025, concernant la nomination d'un nouvel inspecteur en prévention incendie ;

ATTENDU que ce dernier entrera en poste le 5 janvier 2026 ;

ATTENDU qu'il a lieu de lui fournir les vêtements et l'équipement nécessaire dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU le délai estimé pour l'approvisionnement des différents équipements nécessaires pour permettre au nouvel employé d'exercer ses fonctions;

ATTENDU la recommandation positive formulée par le directeur général adjoint et le coordonnateur en sécurité publique par intérim sur l'achat des équipements de sécurité ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat des vêtements et de l'équipement nécessaire à l'embauche du nouvel inspecteur en prévention incendie, représentant un montant de 935 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2026 au poste budgétaire numéro 02-22000-527;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

## **6.6 Transport**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

## **7. CORRESPONDANCE**

### **7.1 PROJET PILOTE EN SYLVO-ACÉRICULTURE POUR LE SECTEUR LA LOUTRE DANS LE CADRE D'UNE APUD – ÉCHANGES AVEC L'INSTITUT DES SCIENCES DE LA FORêt TEMPÉRÉE (ISFORT)**

Monsieur le Préfet rapporte les échanges tenus avec l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) concernant un projet pilote en sylvo-acériculture pour le secteur La Loutre dans le cadre d'une aire protégée d'utilisation durable (APUD).

## **8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

## **9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

### **9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DE DÉCEMBRE 2025**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois de décembre 2025.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 17 DÉCEMBRE 2025**

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 17 décembre 2025 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h à 15h Discussion sur les commissions, les comités de la MRC et le cadre de référence.

**10. SUJETS DIVERS**

**10.1 DOSSIER RH-2025-08-013 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS**

**CA-2025-12-315**

ATTENDU l'arrêt rendu par la Cour d'appel du Québec le 31 juillet 2025, lequel confirme la déclaration de culpabilité et ordonne l'incarcération de l'appelante pendant une durée de quarante-deux (42) mois.;

ATTENDU que cette situation entraîne, de manière inévitable, une indisponibilité prolongée qui empêche la personne salariée d'exercer ses fonctions au sein de la MRC de Papineau pour une période significative, et par le fait même, une impossibilité objective de remplir ses obligations professionnelles.;

ATTENDU la lettre transmise le 16 octobre 2025 au directeur général adjoint par la personne salariée, dont les faits saillants sont résumés brièvement auprès des membres du Comité administratif ;

ATTENDU qu'en date du 10 décembre 2025, la MRC de Papineau n'a reçu aucune indication officielle précise sur la réduction de la période d'absence de la salariée;

Il est proposé par M. le conseiller  
et résolu unanimement

QUE :

Compte tenu des éléments soulevés dans le préambule de la présente résolution, le Comité administratif résilie le lien d'emploi entre la MRC de Papineau et la personne salariée dans le cadre du dossier RH-2025-08-013 à compter du 10 décembre 2025, pour cause d'indisponibilité au travail. Cette décision est fondée sur des considérations administratives et opérationnelles objectives, découlant d'une incapacité actuelle et prévisible à fournir une prestation de travail, et non sur la nature des infractions commises;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

**10.2 ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) TENUE LES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2025 – SUIVIS**



Monsieur le Préfet dresse un résumé des sujets traités lors de l'Assemblée des MRC tenue les 3 et 4 décembre derniers, notamment en ce qui a trait au régime forestier, à la conservation des milieux naturels ainsi qu'aux changements climatiques.

**10.3 CIRCUIT CYCLABLE « ROUTE VERTE » - DÉMARCHE AUPRÈS DE LA COUR DES PETITES CRÉANCES**

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif de la réception d'un dossier déposé auprès du greffe des petites créances concernant la Route verte. Ledit dossier est actuellement traité par l'aviseur juridique de la MRC.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA-2025-12-315**

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajourné jusqu'au 17 décembre à 11h30.

Adoptée.

Paul-André David  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet